

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 621 961

②1 N° d'enregistrement national :

87 14460

⑤1 Int Cl⁴ : F 16 B 5/06; B 60 N 3/04.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 20 octobre 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 16 du 21 avril 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : AUTOMOBILES PEUGEOT
et Société dite : AUTOMOBILES CITROEN. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : René Chaintreuil.

⑦3 Titulaire(s) :

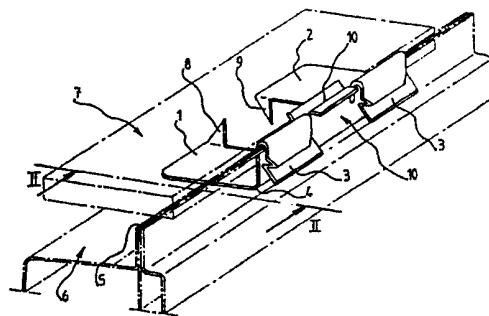
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Weinstein.

⑤4 Agrafe de fixation d'un tapis sur un plancher.

⑤7 La présente invention concerne une agrafe de fixation d'un tapis sur un plancher.

Cette agrafe comprend essentiellement deux flans 1, 2 espacés dans le plan vertical et comportant chacun au moins une griffe 8, 9 dirigée vers le haut pour le flan 1 et vers le bas pour le flan 2, de façon à permettre l'insertion et l'accrochage par ses deux faces d'un tapis 7 sur l'agrafe avant son clippage par des parties 3, 10 sur un rebord formant feuillure 5.

Cette agrafe s'applique par exemple à la fixation d'un tapis ou d'une moquette sur un plancher de véhicule.



FR 2 621 961 - A1

D

La présente invention se rapporte d'une manière générale aux agrafes, et concerne plus particulièrement une agrafe de fixation d'un élément plus ou moins rigide tel que par exemple un tapis sur une surface telle que
5 par exemple un plancher de véhicule.

Pour fixer un tapis sur un plancher de véhicule, on a déjà proposé divers types d'attaches en plastique ou en métal qui exigent souvent le perçage de la feuillure du longeron qui s'étend sur les côtés du
10 plancher du véhicule. Comme on le comprend, l'opération de perçage prend du temps, nuit à l'étanchéité et n'est pas souhaitable.

On a également proposé des agrafes métalliques ou en matière plastique qui se clippent sur la feuillure de longeron, mais qui ne permettent pas une fixation
15 satisfaisante et solide du tapis sur le plancher du véhicule, lequel tapis est évidemment constamment sollicité par les pieds du conducteur et des passagers.

C'est ainsi que l'on connaît des agrafes en acier à ressort comprenant une première partie repliée sur elle-même et apte à se clipper sur la feuillure et une deuxième partie raccordée sensiblement orthogonalement à la première partie et apte à retenir le tapis sur le plancher.
20

La présente invention a pour but de remédier aux inconvénients des agrafes antérieures en proposant une agrafe n'exigeant aucun perçage préalable pour permettre la fixation du tapis, ni encollage éventuel de ce tapis, et assurant une fixation très solide et sans
25 risque de glissement du tapis sur le plancher du véhicule.
30

A cet effet, l'invention a pour objet une agrafe de fixation d'un élément tel que par exemple un tapis ou analogue sur une surface telle que par exemple
35 un plancher de véhicule, et du type comprenant une

première partie repliée sur elle même et apte à se clipper sur un rebord formant par exemple une feuillure et une deuxième partie raccordée sensiblement orthogonalement à la première partie et apte à retenir
5 ledit élément sur ladite surface, caractérisée en ce que ladite deuxième partie se compose d'au moins deux flans espacés ou décalés dans le plan vertical et comportant chacun au moins une griffe, dent ou analogue dirigée vers le haut pour l'un des flans et vers le bas pour l'autre
10 flan de façon à permettre l'insertion et l'accrochage par ses deux faces de l'élément ou tapis sur l'agrafe avant son clippage.

Suivant une autre caractéristique de cette agrafe, les deux flans précités sont espacés ou décalés
15 dans le plan horizontal et raccordés par une partie de pontage.

Cette partie de pontage est repliée sur elle-même et présente sensiblement en section transversale la forme d'un S constituant deux clips
20 inversés permettant respectivement la retenue par clippage de la partie pontée sur le rebord précité et la retenue d'un élément constituant par exemple un profilé de garniture.

On précisera encore ici qu'une agrafe selon
25 cette invention peut être munie d'un système de manoeuvre, tel que par exemple une poignée.

La ou les griffes appartenant à chaque flan précité sont de préférence réalisées par simple repliement des flans.

30 Mais d'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

- la figure 1 illustre en perspective une agrafe conforme à l'invention et son montage sur un rebord formant feuillure ;

5 - la figure 2 est une vue en coupe transversale faite suivant la ligne II-II de la figure 1 ; et

- la figure 3 illustre le montage de l'agrafe sur un tapis avant son clippage sur la feuillure.

Suivant un exemple de réalisation, et en se reportant plus particulièrement à la figure 1, on voit
10 qu'une agrafe conforme à cette invention et réalisée en acier à ressort se compose essentiellement de deux flans 1, 2 espacés ou décalés dans le plan vertical et raccordés chacun sensiblement orthogonalement, comme on
15 le voit en 4, à une partie 3 repliée sur elle même et apte à se clipper sur un rebord formant feuillure 5 et constituant en quelque sorte un longeron qui s'étend le long d'une surface de plancher 6 qui doit recevoir un tapis ou une moquette 7.

Les flans 1 et 2 espacés verticalement
20 comportent chacun une griffe ou analogue 8, 9 qui est dirigée vers le haut pour ce qui concerne le flan 1, et qui est dirigée vers le bas pour ce qui concerne le flan 2.

Les flans 1 et 2 sont non seulement décalés
25 verticalement, mais également dans le plan horizontal, comme on le voit bien sur la figure 1, le raccordement des deux flans étant réalisé par une partie de pontage 10.

Cette partie 10, comme on le voit mieux sur la
30 figure 2 est repliée sur elle-même et présente, en section transversale, sensiblement la forme d'un S qui constitue deux clips inversés. L'un 10a de ces clips permet, comme on le voit bien sur la figure 2, la retenue par clippage de la partie pontée 10 sur la feuillure 5,
35 exactement comme les parties repliées 3, tandis que

l'autre clip 10b permet la retenue d'un profilé de garniture 11 par sa partie 11a, lequel profilé recouvre les agrafes de fixation du tapis 7, le long de la feuillure 5.

5 Les flans 1 et 2 décalés verticalement pourraient parfaitement se situer l'un au-dessus de l'autre et ne pas être décalés dans le plan horizontal, sans sortir du cadre de l'invention. De même, les griffes 8 et 9 appartenant respectivement aux flans 1 et 2
10 pourraient être réalisées autrement que par repliement desdits flans, comme on le voit sur la figure 1.

L'agrafe qui vient d'être décrite pourrait comporter une poignée de manoeuvre (non représentée) pour faciliter le transport et la manipulation du tapis 7,
15 avant son clippage sur la feuillure 5.

Mais, pour une meilleure compréhension de l'invention, on décrira ci-après le montage et les avantages de l'agrafe, en se reportant plus particulièrement à la figure 3.

20 On insère tout d'abord la tranche du tapis 7 entre les deux flans 1 et 2, comme on le voit sur la figure 3, puis, à l'aide des doigts on fait subir à l'agrafe une rotation, de manière que les flans 1 et 2 deviennent parallèles au tapis, ce qui permet
25 l'incrustation des griffes ou dents 8 et 9 dans les deux faces du tapis 7.

Cette liaison ainsi effectuée, on peut manipuler aisément le tapis 7 auquel sont fixées plusieurs agrafes et réaliser facilement sa fixation par
30 clippage des parties 3 et 10 sur la feuillure 5.

On a donc réalisé suivant l'invention une agrafe qui n'exige aucun perçage préalable dans la tôle et dans le tapis, ce qui résoud les problèmes d'étanchéité, et qui assure un maintien solide du tapis

sur le plancher après montage, c'est-à-dire qui ne permet aucun baillement ni glissement du tapis 7 par rapport au plancher, puisque le tapis, après fixation, sera fermement accroché par ses deux faces aux griffes 8, 9 de l'agrafe elle-même fixée par clippage sur la feuillure 5.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

Une telle agrafe peut être utilisée avec des tapis ou moquettes de différentes natures et épaisseurs, et l'agrafe pourrait comporter plus de deux flans tels que 1 et 2.

L'invention comprend donc tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci sont effectuées suivant son esprit.

REVENDICATIONS

1. Agrafe de fixation d'un élément tel que par exemple un tapis ou analogue sur une surface telle que par exemple un plancher de véhicule, et du type
5 comprenant une première partie repliée sur elle-même et apte à se clipper sur un rebord formant par exemple une feuillure, et une deuxième partie raccordée sensiblement orthogonalement à la première partie et apte à retenir
10 ledit élément sur ladite surface, caractérisée en ce que ladite deuxième partie se compose d'au moins deux flans (1, 2) espacés ou décalés dans le plan vertical et comportant chacun au moins une griffe, dent ou analogue (8, 9) dirigée vers le haut pour l'un (1) des flans et vers le bas pour l'autre flan (2) de façon à permettre
15 l'insertion et l'accrochage par ses deux faces de l'élément ou tapis (7) sur l'agrafe avant son clippage sur la feuillure (5).

2. Agrafe selon la revendication 1, caractérisée en ce que les deux flans précités (1, 2)
20 sont espacés ou décalés dans le plan horizontal et raccordés par une partie de pontage (10).

3. Agrafe selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la partie de pontage (10) est repliée sur elle-même et présente sensiblement en section
25 transversale la forme d'un S constituant deux clips inversés (10a, 10b) permettant respectivement la retenue de la partie de pontage sur la feuillure (5) et la retenue d'un élément constituant par exemple un profilé de garniture (11).

30 4. Agrafe selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle est munie d'un système de manoeuvre, tel que par exemple une poignée.

5. Agrafe selon la revendication 1,
caractérisée en ce que la ou les griffes précitées (8, 9)
sont réalisées par repliement des flans (1, 2).

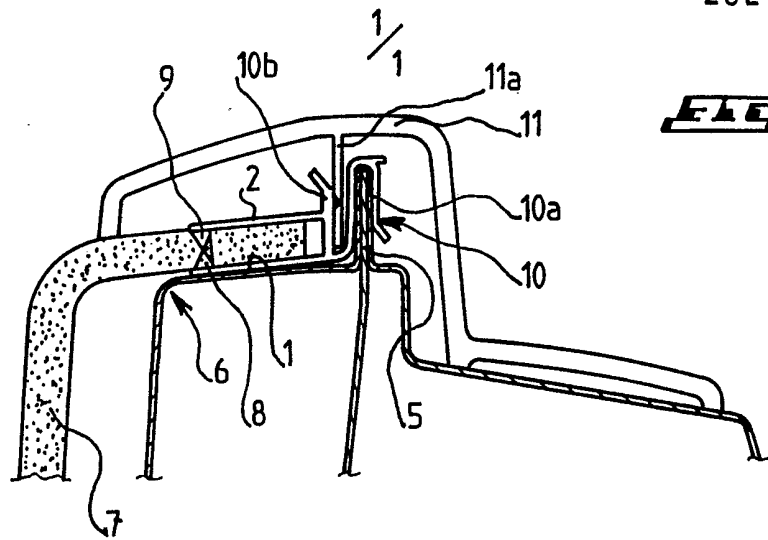


FIG. 2

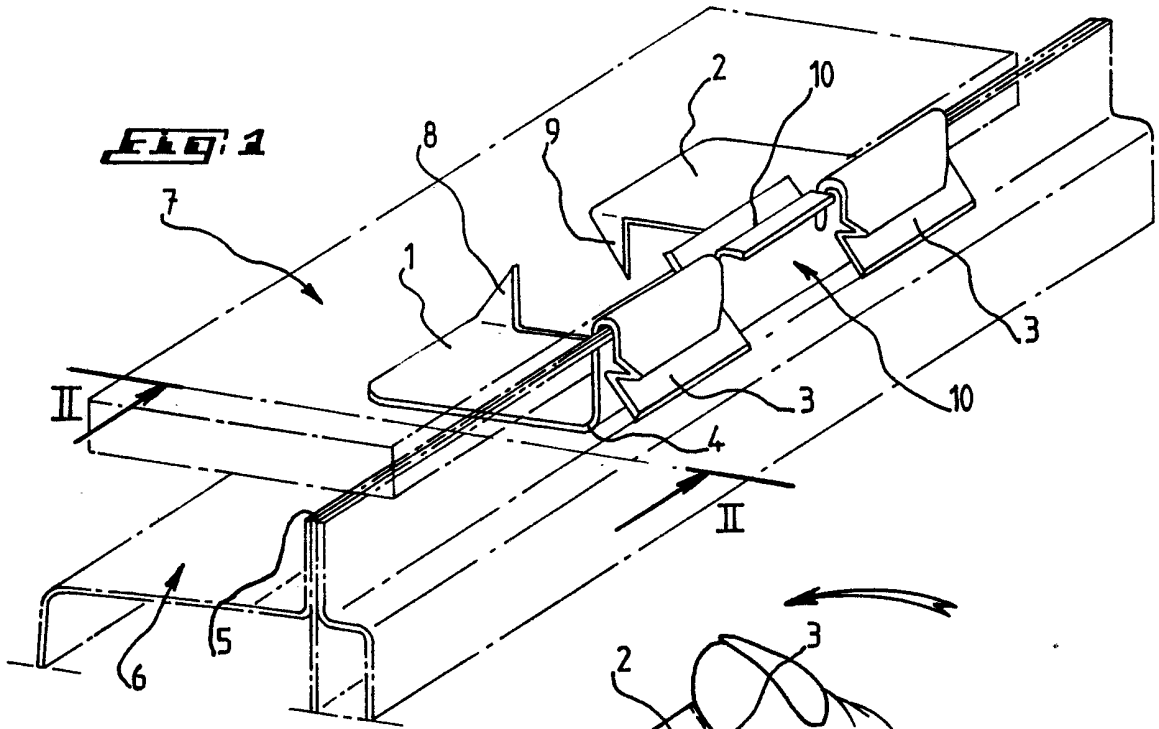


FIG. 1

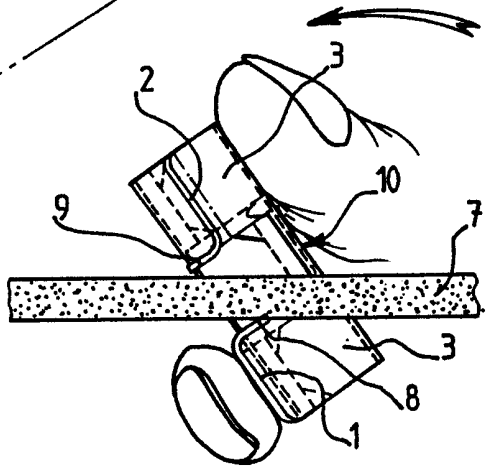


FIG. 3